

Actualité !

Madame, Monsieur,

L'Espace seniors du Département Lauragais est à votre écoute et vous accompagne dans vos démarches. Nous vous accueillons du lundi au vendredi sur RDV de 9h à 12h, puis de 14h à 17h.

Dans cette lettre, de nouvelles actualités et informations pour passer un bel été.

L'agenda

Programme **ENSEMBLE, DÉCOUVRONS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES** : Protéger la biodiversité c'est bien. Transmettre cette richesse et cette connaissance c'est mieux ! C'est pour faire découvrir à tous les merveilles des espaces naturels sensibles et éduquer toutes les générations à la protection de l'environnement que le Département propose ENSEMBLE découvrons les espaces naturels sensibles, un programme de 200 visites et activités, gratuites, pour tous âges et tous les publics.



BELFLOU

LA VIE LA NUIT AUTOUR DU LAC ET AU-DESSUS, LES ÉTOILES

VENDREDI 29 JUILLET / 20H30 à Minuit

1 km / Facile

La nuit, c'est un foisonnement de biodiversité. Au bord du lac de la Ganguise, épargné par la pollution lumineuse de nos villes, découvrons la faune nocturne et participons à une expérience de comptage d'étoiles, pour saisir le lien entre qualité du ciel étoilé et monde vivant.

Inscription : Nature en Jeux, Aurélie AZEMA, **07 68 42 10 29**, Stimuli, Jamy DELRIEU

Lieu : RDV camping-auberge Le Cathare

Matériel d'observation fourni.

Prévoir lampe de poche, jumelles, vêtements chauds (gants, bonnets, chaussures, etc.). Possibilité de réserver un emplacement en tente au camping Le Cathare avant la sortie.



LAURAC

EFFET PAPILLON

SAMEDI 9 JUILLET / 14H à 17H

5 km / Facile

Au fil des sentiers dans les collines lauragaises, nous identifierons les papillons entourés de paysages remarquables. Au bout du chemin, nous créerons un papillon land-art tel une empreinte éphémère.

Inscription : Grains d'Art,

Sonia MARTIN et Benjamin

PYVETEAU, **06 88 64 12 38**

Lieu : RDV devant la mairie

Matériel d'observation fourni.



L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES SENIORS



UNE ACTION : L'ÉQUIPEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE NUMÉRIQUE

La CARSAT Languedoc-Roussillon, via sa politique d'action sociale et de prévention, investit pour favoriser l'autonomie numérique des retraités de la région : 500 tablettes seront distribuées en 2022 à des retraités non-équipés et éloignés du numérique qui souhaitent gagner en autonomie pour réaliser des démarches en ligne : conserver ou développer du lien social, accéder à leurs droits, prendre rendez-vous chez le médecin etc.

Sur le département de l'Aude, l'Association MA VIE propose cet accompagnement et dispose d'une dotation de 50 tablettes maximum. Les critères d'éligibilité à l'offre "Tablette numérique" sont :

- Être âgé de - 75 ans
- Retraité CARSAT ou poly-pensionné CARSAT
- Ne pas avoir d'équipement numérique chez soi (pas d'ordinateur ou tablette)
- Avoir une connexion internet ou s'engager à souscrire à une offre internet à domicile
- Avoir de faibles revenus: égal ou inférieur à 1415 euros/mois pour une personne seule, ou inférieur ou égal à 2224 euros/mois pour un couple
- Et s'engager à suivre les 6 heures de formation à la prise en main de l'outil

Pour plus d'informations, contactez l'Association MA VIE au 06 15 83 69 27



LA CAMPAGNE ESTIVALE DES « MUT'ONLINE »

LA CAMPAGNE ESTIVALE PROPOSÉE PAR LA MUTUALITÉ FRANÇAISE OCCITANIE, REPREND !

À partir du 23 juin et jusqu'au 7 juillet, de 18h à 19h retrouvez des actions de prévention à distance, Afin de répondre aux besoins et attentes du plus grand nombre, la Mutualité propose un panel de thématiques variées allant de la psychologie positive, à la santé visuelle, en passant par la sophrologie, la nutrition ou bien encore la maladie de Lyme. L'occasion d'en savoir plus et de pouvoir échanger avec des professionnels.

Ouvertes à tous, ces actions à distance sont une réelle alternative aux ateliers en présentiel et permettent de sensibiliser des personnes éloignées de la prévention ou isolées.

Pratiques, ces rendez-vous d'une heure, trouveront facilement une place dans votre journée.

☐ JEUDI 23 JUIN : Prévenir la piqûre de tique et la maladie de Lyme

Intervenante : Martine Gleyzes, infirmière

☐ MARDI 28 JUIN : Prendre soin de soi : initiation à la sophrologie

Intervenante : Bernadette Roumieux, sophrologue et formatrice

☐ JEUDI 30 JUIN : Charlotte & papillotes, une cuisine estivale

Intervenante : Magali Fournier, diététicienne-nutritionniste

☐ MARDI 5 JUILLET : Adoptez la positive attitude !

Intervenante : Cécile Neuville, psychologue spécialisée en psychologie positive, conférencière et coach

☐ JEUDI 7 JUILLET : Longue vie à la vue !

Intervenante : Nathalie Berthe, opticienne et responsable du centre optique "Ecouter Voir"



Retrouvez les replays sur la chaîne YouTube de la Mutualité :

<https://www.youtube.com/channel/UCyIs9ERYOK-sgs1nXmimVWw/videos>



POINT INFO RELAIS FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France)

① LA FRÉQUENCE D'ENVOI DES BULLETINS DE SALAIRE ÉVOLUE

Les bulletins de salaire du salarié du particulier employeur Cesu, précédemment envoyés par courrier postal tous les mois, seront, à compter de juillet, regroupés et envoyés une fois par trimestre. Les salariés qui ne disposent pas d'un compte en ligne ou qui ont demandé l'envoi de leurs bulletins de salaire par voie postale les recevront :

- ✓ Mi-avril pour les bulletins de janvier, février et mars.
- ✓ Mi-juillet pour les bulletins d'avril, mai et juin.
- ✓ Mi-octobre pour les bulletins de juillet, août et septembre.
- ✓ Mi-janvier pour les bulletins d'octobre, novembre et décembre.

Salariés, le compte Cesu en ligne vous permet de consulter vos bulletins de salaire dans les 48 heures qui suivent la déclaration par votre employeur. Les bulletins de salaire de l'année en cours et ceux des quatre années précédentes sont archivés sur votre compte en ligne. Vous pouvez ainsi les enregistrer et les conserver au format numérique. Pour rappel, vos bulletins de salaires doivent être conservés à vie.

Pour créer votre compte Cesu en ligne, vous devez obligatoirement disposer du numéro de Sécurité sociale définitif indiqué sur vos bulletins de salaires.

② DES CONSEILS POUR GÉRER EFFICACEMENT LE DÉPART EN VACANCES D'UN SALARIÉ EN ÉTÉ !

Le salarié du particulier employeur acquiert des congés payés entre le 1^{er} juin 2019 (ou à compter de sa date d'embauche si celle-ci a eu lieu après cette date) et le 31 mai 2020, à raison de 2,5 jours ouvrables par mois entier de travail effectif, quelle que soit sa durée du travail et dès le premier jour d'exécution du contrat. Les congés payés acquis par un salarié peuvent être pris pendant la période de référence entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021.

Sauf accord entre les parties, le salarié doit bénéficier d'un congé d'au moins deux semaines continues (12 jours ouvrables) sur la période estivale, c'est-à-dire la période de prise principale des congés qui s'étend du 1^{er} mai au 31 octobre. Si le solde de congés payés acquis est inférieur à 12 jours ouvrables, les congés doivent être pris en totalité et en continu sur cette période.

En cas de désaccord avec le salarié, le particulier employeur a le droit de fixer les dates de congés payés, en respectant un délai de prévenance de 2 mois. La notification des dates de congés imposés doit être faite par écrit (courrier remis en main propre contre décharge ou recommandé avec avis de réception). En cas d'accord des parties, il est également nécessaire d'établir un document écrit, précisant les dates des congés payés.

Les congés payés sont décomptés en jours ouvrables : tous les jours de la semaine sont décomptés, sauf le jour de repos hebdomadaire et les jours fériés habituellement chômés, du premier jour qui aurait dû être travaillé jusqu'à la veille de la reprise.

Employeurs : la [Fédération des Particuliers Employeurs](#) vous accompagne dans la gestion des congés payés de votre salarié (calcul, rémunération...).

Toute personne, quelle que soit son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et ses revenus, **doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations afin d'être en mesure de les mettre en œuvre**. La loi sur l'accès au droit (loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle) prévoit l'institution, dans chaque département, d'un Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD).

L'accès au droit consiste à offrir à chacun, dans des lieux accessibles à tous (points-justice) :

- Une information générale sur ses droits et ses obligations** et une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre;
 - Une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit** ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et une assistance au cours de procédures non juridictionnelles ;
 - Des consultations juridiques ;**
 - Une assistance pour la rédaction** et la conclusion d'actes juridiques
- ① *Pour un premier entretien d'écoute, d'information juridique, d'orientation ou de prise de rendez-vous ou consultation juridique auprès d'un professionnel du droit : **Contactez le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de l'Aude au 06 03 56 99 04 / 06 01 20 14 18***
- ② *Pour être mis en relation avec un point-justice (gratuit et confidentiel) situé à proximité de votre domicile : **Contactez le numéro unique d'accès au droit (NUAD) 30 39***

CDAD - Conseil départemental de l'accès au droit

CASTELNAUDARY ► Au Palais de justice, square Victor Hugo RDV au 06.03.56.99.04 / 06.01.20.14.18	BRAM ► A la Communauté des communes, 62 rue Bonrepos RDV au 06.03.56.99.04 / 06.01.20.14.18
Ordre des avocats du Barreau de Carcassonne	Consultations gratuites CASTELNAUDARY sur RDV pris auprès du CDAD dans la limite des places disponibles ET si la demande nécessite une consultation
Chambre des notaires	Consultations gratuites sur RDV à CASTELNAUDARY au 04.68.60.14.59
Chambre départementale des huissiers de justice	Consultations gratuites sur présentation d'un bon de consultation remis par le CDAD
UDAF (Union départementale des associations familiales)	Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux / Point Conseil Budget / Ecrivain public / Médiation pour aidants et aidés, sur RDV au 04.68.47.72.00
Association France-Victimes 11	Permanences au point-justice de CASTELNAUDARY sur rdv au 04.68.25.30.78.
Association Objectif-médiation	Premier entretien gratuit sur RDV pris auprès du CDAD

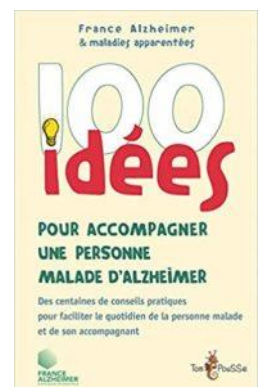


LE PLAISIR DE LIRE

DES CENTAINES DE CONSEILS PRATIQUES POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DE LA PERSONNE MALADE ET DE SON ACCOMPAGNANT. Les accompagnants familiaux ou professionnels sont confrontés tous les jours à de nombreuses difficultés.

Rédigé par une équipe pluridisciplinaire, composée de proches de personnes malades, d'un médecin-chercheur, d'une journaliste et de psychologues, ce guide a pour vocation d'apporter des réponses pratiques à toutes les questions que vous vous posez : sur les principales caractéristiques de la maladie, son évolution, son traitement, et sur la conduite à tenir face aux troubles de la mémoire, du comportement et du langage. Il vous permettra d'apporter l'aide quotidienne la plus adaptée à la personne malade et de lui offrir ainsi une meilleure qualité de vie.

Du réveil au coucher, des centaines de conseils pratiques faciliteront votre accompagnement pour la toilette, l'habillage, les repas, la prise des médicaments, etc, et vous indiqueront les activités les plus appropriées pour préserver les capacités de la personne malade le plus longtemps possible. De nombreuses suggestions et conseils vous permettront par ailleurs de continuer à communiquer avec la personne, quel que soit le stade de la maladie.





CANICULE ET FORTES CHALEURS



La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies : il fait très chaud, la nuit, la température ne descend pas, ou très peu & cela dure plusieurs jours.

La chaleur fatigue toujours, peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE DU PLAN CANICULE

Les personnes âgées ou en situation de handicap souhaitant se faire aider en cas de très fortes chaleurs peuvent s'inscrire sur le registre "canicule" de leur commune. **L'inscription est totalement confidentielle et gratuite.** Elle est facultative et à l'initiative de la personnes concernée ou d'un tiers. Ainsi, lors du déclenchement du plan canicule par le préfet, les personnes inscrites volontairement sont contactées pour s'assurer de leur état de santé et leur apporter une aide adaptée, si besoin.

Les informations recueillies dans le registre nominatif sont : les nom et prénoms de la personne, la date de naissance, la qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre (personne âgée de plus de 65 ans, personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail, personne adulte handicapée), l'adresse, le numéro de téléphone, et, le cas échéant les coordonnées du service intervenant à domicile et/ou de la personne à prévenir en cas d'urgence.

POUR QUI ?

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

AGIR PENDANT L'ÉTÉ : S'hydrater et maintenir le corps au frais

- ✓ Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Evitez sodas et autres boissons sucrées. Evitez les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques) et ne buvez pas d'alcool.
- ✓ Portez des habits amples, légers, clairs. Préférez le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration.
- ✓ Utilisez ventilateurs et brumisateurs. L'usage simultané est le plus efficace.
- ✓ Prenez régulièrement des douches fraîches (mais pas froides).
- ✓ À la maison, fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil. Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit en provoquant des courants d'air.
- ✓ Si l'habitation ne peut pas être rafraîchie, prévoyez de passer plusieurs heures par jour, dans un endroit frais, proche de votre domicile et repéré à l'avance.
- ✓ Préférez les fruits et légumes crus et les plats froids.
- ✓ Si une cuisson est nécessaire, optez pour celle qui peut être effectuée hors de toute surveillance afin de ne pas être en contact avec une source de chaleur (au four par exemple).
- ✓ Mangez en quantité suffisante (ni trop, ni trop peu).
- ✓ Garder des relations sociales régulières - Appelez les membres de votre famille au téléphone.

Pour plus d'informations, contactez la plateforme téléphonique "Canicule info service" au 0800 06 66 66, pour obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.



BIEN-VIVRE - RAPPEL

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET APPORTER UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La COVID-19 est toujours présente dans nos vies, peut bouleverser nos habitudes et nos repères. Son ampleur a un impact psychologique important sur notre équilibre. La peur d'être contaminé par le virus, la « normalité » des gestes barrières, la distanciation sociale, la difficulté à se projeter dans l'avenir, l'adaptation sans cesse aux nouvelles règles... peuvent provoquer des états de stress, d'anxiété, ou de perte de repères et accentuer notre isolement.

Le **DEPARTEMENT** poursuit son engagement auprès des personnes isolées en finançant un accompagnement individualisé, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un soutien psychologique, à votre domicile ou au sein des locaux de l'Espace Seniors, pour répondre à vos inquiétudes, vous donner des conseils pour diminuer votre stress ou simplement échanger avec vous sur cette période inédite qui s'est installée.

Pour plus d'informations, contactez votre Espace Seniors Lauragais : 04 68 23 71 90

Spécial Aidants !

Actualité ! Vous êtes aidant(e) d'une personne âgée dépendante, voici des dispositifs spécifiques qui existent pour vous accompagner.



Association FRANCE ALZHEIMER AUDE

Destinée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, à leurs familles et à toutes les personnes se posant des questions sur cette maladie, l'Association France Alzheimer AUDE forme, informe, oriente, soutient...et propose des ateliers pour vous accompagner :

FORMATION GRATUITE - AIDANTS FAMILIAUX

VENDREDIS 9/09, 16/09, 23/09, 30/09 & 14/10 / 9H à 11H45

5 SEANCES / Association France Aude Alzheimer

Module 1 – Connaître la maladie d'Alzheimer

Module 2 – Communiquer et comprendre

Module 3 – Accompagner au quotidien

Module 4 – S'informer sur les aides possibles

Module 5 – Être l'aidant familial

Animées par : Michèle Condouret & Michèle Nicot

Inscription: Espace Seniors Lauragais au 04 68 23 71 90

Lieu : Maison des Associations
1, avenue De Lattre de Tassigny
11400 CASTELNAUDARY



EDUCATION THERAPEUTIQUE AIDÉS avec l'accompagnement de l'AIDANT

VENDREDIS 9/09, 16/09, 23/09, 30/09, 14/10, 28/10 / 14H30 à 16H30

VENDREDI 2/09 & MERCREDI 2/11 / 14H30 à 16H30

6 ATELIERS & 2 BILANS / Association France Aude Alzheimer

Accompagnement psycho-social adapté pour développer les habiletés, compétences ou capacités pour retrouver l'estime de soi et agir sur son quotidien

Animés par : Michèle Condouret & Marie-Paule Labitte

Inscription: Association FAA au 06 51 86 43 11

Lieu : Local France Alzheimer - Mairie Annexe - 19, rue Général Rollet - 11400 CASTELNAUDARY

GRUPE DE PAROLES DES AIDANTS FAMILIAUX

SAMEDIS 8/07, 13/08, 10/09, 15/10, 19/11 & 17/12 / 9H30 à 11H30

6 RENCONTRES / Association France Aude Alzheimer

Un espace de soutien et d'écoute à l'intérieur duquel les aidants familiaux vont se rencontrer et échanger sur les problématiques vécues au cours de l'accompagnement d'un proche

Animées par : Michèle Condouret

Inscription: Association FAA au 06 51 86 43 11

Lieu : Local France Alzheimer - Mairie Annexe - 19, rue Général Rollet - 11400 CASTELNAUDARY

ATELIER MEDIATION ARTISTIQUE AIDÉS - AIDANTS

SAMEDIS 27/08, 17/09, 8/10, 5/11 & 10/12 / 10H à 12H

5 RENCONTRES / Association France Aude Alzheimer

Musique, peinture, théâtre ou photographie adaptés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées favorisant l'expression des capacités préservées & la créativité

Animées par : Laure Nghiem & Katia Vassal

Inscription: Association FAA au 06 64 20 63 72

Lieu : Local France Alzheimer - Mairie Annexe - 19, rue Général Rollet - 11400 CASTELNAUDARY

ATELIERS RELAXATION AIDANTS – AIDÉS

LUNDIS 4/07, 8/08, 12/09 & 17/10 / 14h30 à 16H30

JEUDIS 17/11 & 15/12 / 14h30 à 16h30

6 SEANCES / Association France Aude Alzheimer

Un moment de détente pour souffler, mieux faire face au stress et se reposer

Animées par : Michèle Condouret

Inscription: Association FAA au 06 51 86 43 11

Lieu : Maison des Associations 1, avenue De Lattre de Tassigny - 11400 CASTELNAUDARY

STIMULATION COGNITIVE AIDANTS – AIDÉS

LUNDIS 12/09, 10/10, 7/11 & 5/12 / 10H à 12H

4 SEANCES / Association France Aude Alzheimer

Ateliers mobilisant les capacités cognitives, pour maintenir les liens sociaux et renforcer l'estime de soi, exercices pratiques qui permettent aux personnes malades de mieux connaître leurs forces et leurs faiblesses.

Animées par Nicolas Champlain & Marie-Paule Labitte

Inscription: Association FAA au 07 87 01 76 25

Lieu : Maison des Associations 1, avenue De Lattre de Tassigny - 11400 CASTELNAUDARY

Face à une situation d'accompagnement difficile, Michèle CONDOURET, Géronto-Psychologue propose aussi des entretiens individuels avec une écoute & un soutien personnalisés, au domicile ou au local sur rendez-vous

Pour plus de renseignements, contactez l'équipe du Lauragais : Michèle NICOT (Responsable Lauragais) au 06 83 12 96 18, Marie Paule LABITTE (Bénévole) au 06 89 04 37 46, Michèle CONDOURET (Géronto-psychologue) au 06 51 86 43 11

UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE INDIVIDUALISÉ

Vous êtes AIDANT FAMILIAL, vous accompagnez au quotidien, à titre non professionnel une personne âgée en perte d'autonomie ? Ne restez pas seul, financé dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, bénéficiez d'un soutien psychologique individualisé gratuit pour être écouté, accompagné dans ce parcours, prendre soin de vous pour pouvoir être avec l'autre.

RENCONTRE à votre domicile ou à l'Espace Seniors Lauragais / Meriyem Nouri, psychologue



UN ESPACE DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGES

MARDI 26 JUILLET & LUNDI 22 AOUT / 14H30-16H30

GROUPE DE PAROLES / Meriyem Nouri, psychologue

Partagez votre expérience, échangez autour des difficultés rencontrées, demandez de l'aide pour trouver des solutions à travers un moment de convivialité.

Inscription: Espace Seniors Lauragais au 04 68 23 71 90

Lieu : Salle Pastel – Espace Seniors Lauragais – 49 rue de Dunkerque – 11400 CASTELNAUDARY



AIDANT – AIDÉ : Échangez entre vous simplement

En partenariat avec la MSA, l'Agirc-Arrco, France Active et la Banque des Territoires, l'Assurance retraite a créé le pôle VIVA Lab afin de soutenir l'innovation dans le champ de la prévention et du vieillissement actif et en santé. Ce pôle repère et accompagne des solutions servicielles, technologiques ou organisationnelles à fort potentiel et ayant réussi leur preuve de concept (validation de la faisabilité, de l'existence d'un marché etc.).

Parmi les projets soutenus, **L'APPLICATION WELLO** qui est la contraction de Welcome et Hello. Il s'agit d'une **plateforme numérique** qui permet d'organiser la vie à domicile des personnes en perte d'autonomie et de coordonner les aidants informels (famille, amis, voisins, proches) et professionnels (auxiliaires, infirmières, bénévoles...). Vous êtes aidant, alors :

- INVITEZ DES MEMBRES** : Choisissez le réseau d'intervenants de votre proche : famille, amis, voisins, service à la personne, infirmiers, etc.
- ÉCHANGEZ SIMPLEMENT** : Un espace commun d'échanges et de partage avec l'ensemble des intervenants professionnels et informels, pour une meilleure coordination autour de son proche.
- ORGANISEZ-VOUS** : Un planning partagé des activités de son proche : consulter les activités de la journée ou semaine, savoir qui fait quoi et quand, ajouter des tâches, modifier les intervenants.
- PARTAGEZ AVEC VOTRE PROCHE** : Un accès dédié pour le proche aidé, avec des fonctionnalités simplifiées pour qu'il accède aux photos envoyées par son entourage, à une vision simplifiée du planning, etc.



L'application est sécurisée et strictement réservée aux personnes habilitées, elle propose différents degrés d'utilisation allant d'un mode gratuit à une offre avec abonnement permettant des options supplémentaires (la capacité de stockage).

Plus d'information sur : <https://www.wello.fr/>



LA MALADIE DE PARKINSON

L'équipe de **FRANCE PARKINSON** organise un webinaire animé par l'équipe ressource du Rhône (69) dans le cadre du [programme A2PA](#) en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Il s'agit d'une réunion d'information et de **sensibilisation à la maladie de Parkinson et à l'accompagnement d'un proche**. Construite de manière interactive, elle permettra de répondre à vos interrogations concernant la maladie de Parkinson, ses impacts au quotidien et votre place en tant que proche aidant.

MARDI 5 JUILLET 2022 de 17h à 19h

Ce webinaire est accessible gratuitement, requiert une inscription au préalable via le lien suivant :

https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_yXYt-K26RhGFv0-Yd2Ch7A

Vous pourrez poser vos questions par écrit durant toute la réunion dans l'espace « Questions & Réponses » prévu à cet effet. A l'issue de cette réunion vous pourrez, si vous le souhaitez, vous inscrire à un cycle de rencontres (6 modules) entre pairs (proches accompagnants) permettant d'aborder en profondeur différents thèmes qui vous seront exposés le 5 juillet.